

SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

ETAIENT PRESENTS : MM *QUILLET Thierry, MILOVAN Olivier, POUILLIER Jacky, GALOPIN Guillaume, CARON Jérôme*
MME *CHAMBEAU Maryse, Isabelle DELEBASSEE, Victoire FROMONT, Emeline LEBLANC, Pauline MENESSIER, Marinette BOCQUET, LINGRAND Laétitia.*
ABSENTS EXCUSES : Mme Aurélie *THAUREAU, M COZETTE Olivier, FLORIN François*

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ELECTION DES SENATEURS.

Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre des conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre des conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 12
Le nombre de votants : 12
Vote par procuration : 0
Le nombre de suffrages exprimés : 12

Le nombre de suffrage recueillis par chaque candidat :

Titulaires :

M. Quillet Thierry : 12
Mme Lingrand Laétitia : 12
Mme Fromont Victoire : 12

Suppléants :

Mme Delebassée Isabelle : 12
Mme Leblanc Emeline : 12
Mme Menessier Pauline : 12

Les candidats proclamés élus:

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1er	Quillet Thierry	Delebassée Isabelle
2 ^{ème}	Lingrand Laétitia	Leblanc Emeline
3 ^{ème}	Fromont Victoire	Menessier Pauline

LES BAUX DE PECHE

➤ M. POLLEUX Dylan a fait connaître à la commune qu'il souhaitait prendre le droit de bail de pêche sur l'étang le Pré violon part n°46 pour une durée de trois années à compter du 1^{er} février 2027.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer à : M. POLLEUX Dylan la part n° 46 sur l'étang le Pré Violon à compter du premier février deux mille vingt-sept pour se terminer le trente et un janvier deux mille trente moyennant un loyer annuel de deux cent soixante-dix-neuf euros euros + 10 € de rempoissonnement.

➤ M. Brandon BAILLOU, locataire de l'étang « la canotterie, a fait connaître à la commune qu'il souhaitait arrêter son bail à la date 1^{er} mars 2026

M. Arnaud MAIRESSE domicilié à Escarmain se propose de prendre à bail l'étang « la canotterie » à partir de cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de louer à M. Arnaud MAIRESSE l'étang « la canotterie » à compter du premier mars deux mille vingt-six pour se terminer le vingt-huit février deux mille vingt-neuf moyennant un loyer annuel de 1 591 € revalorisé chaque année selon l'indice de construction plus 2 %. Il aura la possibilité de le reconduire deux fois en prévenant la commune par courrier un mois avant l'échéance du bail.
- d'annuler le titre n°10 de cette année d'un montant de 1 623 € établi à M. Brandon BAILLOU.

LES BATIMENTS COMMUNAUX

- Le premier étant refusé, un nouveau dossier d'aménagement de l'intérieur de la salle des fêtes a été déposé.
- Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 20 % pour les travaux de l'église.
- La toiture du local des pompiers est à réparer rapidement, des devis vont être demandés.

LE MARAIS

- M. le Maire a essayé de recontacter M. Nobécourt concernant la mise en état après la coupe de 2023. Malgré plusieurs relances, celui-ci ne répond pas. M. le Maire va se rendre à son domicile pour essayer de le rencontrer.
- M. Wante, spécialiste dans l'entretien des peupleraies, s'est présentée à nouveau pour un éventuel projet.

LA VOIRIE ET LES TROTTOIRS

- En face de la boulangerie, un trou est en formation. La commission voirie va faire un inventaire des travaux à réaliser.

LA FETE COMMUNALE

Le comité des fêtes souhaite organiser des jeux au camping municipal le 14 juillet. Il est posé la question des forains, en délocalisant, ils auront moins d'enfants donc moins de tours. Des renseignements vont être pris concernant la durée de leur présence.

LE DELEGUE TITULAIRE DE LA COMMISSION ELECTORALE

La fonction de Mme Maryse CHAMBEAU née GOSSELIN, 2^{ème} adjoint au Maire, étant incompatible avec celle de déléguée titulaire communale de la commission de contrôle des mouvements sur les listes électorales,

Les membres du Conseil Municipal décident de nommer :

Mme Laëticia LINGRAND déléguée titulaire communale et Mme Pauline MENNESSIER suppléante communale de la commission de contrôle des mouvements sur les listes électorales.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ La séance ouverte, monsieur le Maire informe le conseil qu'un recensement de la population se fera en 2027.

L'enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Après en avoir délibéré, les membres décident de nommer :

- M. Willy HENON, Coordonnateur Communal, Agent recenseur.
- Mme Nathalie CHOIN, Agent recenseur.

⇒ Monsieur le Maire propose de nommer M. Jérôme CARON, conseiller délégué. Il sera délégué référent à l'accompagnement et la résolution des problèmes pouvant être rencontrés par les adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination de M. Jérôme CARON et décide de lui allouer, avec effet au 15 juin 2026, une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Séance levée à 20 h 25.

LE MAIRE

